

**CONCOURS « TIR A L’ARC GENERATION’ELLES »**

**REGLEMENT**

**Deux catégories ouvertes au concours :**

Tir à l’arc génération’elles licencié(e)s

Tir à l’arc génération’elles clubs

# TIR A L’ARC GENERATION’ELLES LICENCIE(E)S

**Le concours «**Tir à l’arc génération’elles licencié(e)s » est ouvert aux personnes licenciées à la FFTA qui auront participé à l’action 1 de l’opération Tir à l’Arc au Féminin (cf. site internet www.ffta.fr).

* **Conditions de participation :**
* Etre licencié(e) en 2023 à la FFTA
* Avoir publié une **vidéo** **entre le 24 janvier et le 7 février 2024** sur au moins un réseau social (« live » ou une vidéo pré-enregistrée) sur sa propre pratique ou celle d’une ou plusieurs féminines pouvant être archères, dirigeantes, entraîneurs ou arbitres.
* La vidéo devra :
	+ mettre en avant le plaisir à pratiquer de manière individuelle, en équipe, en famille ou en couple ou le plaisir de partager, de faire progresser, d’accompagner…
	+ se conclure par une invitation à venir tester (en précisant la ville)
	+ être d’une durée de 1 minute maximum
	+ Etre respectueuse des personnes et de l’éthique (au travers du respect des valeurs de mixité, d’accessibilité, d’égalité…).

Lors de partage sur les réseaux, pour identifier les publications, pensez à utiliser les hashtags #tiralarcgenerationelles #fftiralarc #tiralarcaufeminin

* **Déroulement :**
* **Pour participer il faudra répondre à ce formulaire et ainsi transmettre le lien de la publication jusqu’au 11 février inclus :** <https://forms.gle/SYfixdGRESyEuaPZ9>
* **Une seule participation par personne**
* **Tirage au sort parmi les participations respectant les conditions de participation précisées ci-dessus**
* **Récompense(s) :**

**A minima un arc à gagner !**

**Des lots supplémentaires seront ajoutés par tranche de 100 participants différents.**

# TIR A L’ARC GENERATION’ELLES CLUBS

Les clubs organisateurs de l’opération Tir à l’arc au féminin (portes ouvertes dans les clubs) pourront participer au concours « **Tir à l’arc génération’elles clubs »** ennous faisant parvenir un visuel symbolisant leur journée portes ouvertes qui mettra en avant la présence de femmes de tous âges prenant plaisir dans le monde du tir à l’arc.

* **Conditions de participation :**
* Etre un club affilié à la FFTA
* S’être inscrit à l’opération pour figurer sur la cartographie
* Avoir communiqué le nombre de femmes initiées (au-delà de la comptabilisation, il est conseillé de tenir un listing des participantes avec les informations qu’elles voudront communiquer pour les recontacter).
* **Déroulement :**
* Les clubs devront envoyer leur photo à feminisation@ffta.fr au plus tard le 31 mars.
* Un jury se réunira pour sélectionner les meilleurs visuels selon les critères définis suivants :
	1. Originalité
	2. Présence de femmes de tous les âges
	3. Femmes dans l’action autour du tir à l’arc
* Le vote final en ligne par les internautes sera organisé au-delà de 30 candidatures.
* **Récompense(s) :**

**Deux au choix du club parmi :**

* Prise en charge d’une formation pour femme licenciée du club : dirigeante, entraîneur, arbitre (jusqu’à 500 €)
* Financement de matériel pour le club (valeur 500 €)
* Prise en charge d’un stage à destination des féminines du club encadré par un professionnel à hauteur de 500 € avec la participation d’une championne.

